N° et Date de parution : 111004 - 04/10/2011
Diffusion : Non communiqué
Periodicité : Aléatoire
2106350.pdf

JUSTICE POLICE LYON SYNTHESE

PARIS (AP) — L'un des quatre policiers mis en cause dans ce qu'il est convenu d'appeler dorénavant l'affaire Neyret a été mis en examen mardi, notamment pour "trafic de stupéfiants" et "association de malfaiteurs", a-t-on appris de sources judiciaires.Trois autres devaient l'être dans la journée, a-t-on précisé de même source. Le parquet de Paris n'a pas pris de réquisitions de mandat dépôt à leur encontre.Le chef d'antenne de la police judiciaire de Grenoble (Isère) s'est ainsi vu notifier sa mise en examen pour "trafic de stupéfiants", "association de malfaiteurs", "détournements de scellés" et "vols en réunion". La justice le soupçonne d'avoir détourné des scellés de stupéfiants -une vingtaine de kilos- à la demande de Michel Neyret, le No2 de la PJ de Lyon, afin de rémunérer des indicateurs, a-t-on précisé de sources judiciaires. Durant sa garde à vue, ce policier a dit ne pas avoir accédé à la demande de M. Neyret qui serait intervenue en août."Il n'a rien commis d'illégal, ni de répréhensible. Et le dossier le démontrera", a assuré à l'Associated Press son avocat, Me Emmanuel Daoud.Son adjoint, ainsi que le chef de la Brigade de recherche et d'intervention (BRI) de Lyon, et un policier de la brigade des stupéfiants de Lyon devaient être mis en examen par les deux juges chargés de ce dossier. Un deuxième policier des "Stups" de Lyon, placé en garde à vue dimanche, pourrait être relâché sans qu'aucune charge ne soit retenue contre lui, a-t-on indiqué de source judiciaire.Lundi soir, le commissaire divisionnaire Michel Neyret a été mis en examen pour "corruption", "trafic d'influence", "association de malfaiteurs", "détournement de biens" et "violation du secret professionnel", avant d'être placé en détention provisoire dans le cadre de cette enquête ouverte en mai en marge d'une affaire de trafic international de stupéfiants en provenance d'Amérique du Sud."C'est un homme qui a peut-être péché par excès de sympathie, par excès de naïveté, par excès de service public", confiait à la presse lundi soir l'un de ses avocats, Me Gabriel Versini-Bullara. "Son objectif, c'était de permettre à son service, à la PJ, de faire ce qu'on appelle de belles affaires", a-t-il ajouté.Un autre de ses avocats, Me Aurélie Sauvayre, a estimé que l'on pouvait peut-être reprocher un "péché d'amitié" à son client qui n'a tiré aucun "intérêt personnel parce qu'il a toujours gardé un intérêt professionnel".Le ministre de l'Intérieur Claude Guéant a annoncé mardi qu'il allait suspendre le divisionnaire. Quatre autres personnes, dont l'épouse de M. Neyret, ont été mises en examen dans ce dossier.L'affaire principale a débuté après la saisie, le 27 novembre 2010 dans un appartement de Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) appartenant à un membre de la famille royale saoudienne, de trois valises contenant 110 kilos de cocaïne et de 170.000 euros en liquide.C'est en remontant vers la tête de pont de ce trafic de cocaïne que les enquêteurs des "Stups" parisiens ont alors identifié des policiers gravitant dans ce milieu. Trois personnes ont été mises en examen dans ce volet lundi, notamment pour "blanchiment" et "non justification de ressource". Deux ont été placées en détention provisoire. Deux suspects principaux se trouveraient à l'étranger. L'un, incarcéré au Venezuela, et l'autre serait à Dubaï. APpas/mw

Cabinet VIGO